

Notice à destination des familles accueillies à compter du 2 juin 2020.

Principes généraux

Suite à l'intervention de Monsieur le Premier Ministre ce 28 mai, nous revenons vers vous quant à l'organisation de l'accueil des enfants mise au point par la Ville en lien avec l'Inspecteur de l'Education nationale et les directeurs d'écoles.

L'objectif premier **demeure, encore et toujours**, la sécurité sanitaire des enfants et des encadrants ce qui impose donc le respect du protocole sanitaire, justifiant le maintien d'un accueil en petits groupes.

En dépit de l'annonce du Gouvernement faite hier, laissant à penser aux parents que tous les enfants pourraient être accueillis par demi-groupe dès la semaine prochaine, à Brunoy, comme dans beaucoup d'autres communes, cette situation ne pourra être atteinte compte tenu des contraintes liées aux prescriptions sanitaires et à la présence des personnels.

Considérant les spécificités de chaque école, les parents sont invités à se rapprocher de la Direction de leur école pour connaître la date à laquelle leur enfant pourrait être accueilli, sachant que notre volonté commune est bien évidemment l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants, tout en restant prudent.

Bien sûr, les enfants des familles dites prioritaires continueront d'être accueillis chaque jour dans les écoles ce qui limite le nombre de places offertes aux enfants des familles volontaires.

Il est précisé que ces enfants seront pris en charge dans la limite des capacités d'accueil dégagées par les établissements, afin de garantir la bonne application du protocole sanitaire pour tous.

Par ailleurs, la Ville travaille, conformément à l'annonce du Ministre de l'Education nationale, M. Jean-Michel BLANQUER, à l'organisation de temps 2S2C (sport, santé, culture civisme) qui pourront être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Là encore, l'application des protocoles sanitaires dans l'intérêt de la sécurité des enfants limitera les capacités d'accueil sur ces temps à venir.

Accueils pré et post scolaires :

Les jours d'école, un accueil pré et post scolaire est organisé sur chaque école ouverte à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 19 h. le soir, pour les enfants accueillis sur le temps scolaire. L'engagement de la Ville est de garantir le non brassage des enfants durant ces temps. Les études ne seront pas organisées.

Les mercredis, à compter du 3 juin, les 6 structures suivantes seront ouvertes de 8h00 à 18h00 :

Robert Dubois maternelle et élémentaire, Talma maternelle et élémentaire, Champ Fleuri et Mardelles.

Dispositions relatives au déjeuner :

Pour les enfants restant à l'école durant le temps de la pause méridienne, les parents sont tenus de préparer et de confier à leurs enfants un repas froid en veillant à privilégier des denrées de conservation non fragile et des portions individuelles pour éviter les échanges. L'étiquetage des denrées et des bouteilles d'eau par les parents est indispensable.

La prise du déjeuner sera organisée de manière à limiter le brassage des enfants, à l'intérieur (au sein des salles de restauration, à l'exception de l'école maternelle du Chêne : salle d'activités) ou en extérieur, en fonction de la météo.

Les mesures de distanciation seront mises en œuvre durant le temps des repas.

Rappel aux parents des mesures collaboratives :

Prise des températures le matin avant la dépose de votre enfant à l'école ou au périscolaire
Tenues vestimentaires adaptées pour les enfants
Etiquetage des denrées et des équipements individuels de vos enfants pour leur sécurité
Respect des horaires pour garantir la distanciation
Solidarité avec les besoins d'accueil des autres familles

Le Maire,

Bruno GALLIER



L'inspecteur de l'Éducation Nationale,

Daniel Le GAL

